



COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 19</p> <p>OBJET :</p> <p>Concours aux Associations 2023</p> <p>N° 6 / 2023</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 mars à 18h30</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 24/03/2023</p> <p>Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame M-Christine COURANT, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine</p> <p>Absent(s) ayant donné procuration : Madame CHUI TI SING Liliane à Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur VINCENT Alain à Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame MASSUCCO Isabelle à Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger</p> <p>Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie</p>
--	---

Vu le vote du Budget Primitif 2023,

Considérant le rôle des associations et les demandes d'aides formulées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer les subventions telles qu'énumérées ci-dessous, au titre de l'année 2023 :

Associations	Montant proposé en 2023
A.LI.EN	5 500.00
AMMAC - La Farlède	200.00
Petit théâtre	4 000.00
Déclics en stock	1 200.00
Société de chasse La Grive	1 300.00
Association « Les Villains de SOLLIES-VILLE »	4 500.00
Le Godillot gourmand	300.00
AAC Anciens Combattants - Solliès-Pont	100.00
SOULEU Fêtes et Traditions	8 000.00
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire - Solliès-Pont	200.00
Les petites pattes valettoises	500.00
Atelier de couture	500.00
TEAM ADRENALINE SV	1 700.00
Amicale CCFF	1 700.00
TOTAL	29 700.00

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574.

- **RAPPELLE** que le versement de cette subvention ne peut être affecté que sur un compte ouvert au nom de l'association.

